2

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

Pour le Préfet, le Secrétaire Général

Benoît BROCART

COMMUNE DE LE-BAR-SUR-LOUP

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES D'INONDATIONS

PLAN DE ZONAGE

ECHELLE : 1/5000

PRESCRIPTION DU PPR conformément à la loi n°95.101 du 02 février 1995 : 13 août 2003	
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	
ENQUETE DU	AU
APPROBATION DU PPR : 22 NOV. 2006	

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT

SERVICE AMENAGEMENT ENVIRONEMENT

BCEOM